



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Madame Bety WAKNINE

Directrice générale

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Réf. NOVA : 04/PFD/1776328 (corr. DU : Zrouali Sabeha)

Réf. CRMS : AA/MB/BXL70085_676_PU_Jardin_des_Olives_6

Annexe : /

Bruxelles, le 16/07/2021

Objet : BRUXELLES. Rue du Jardin des Olives, 6.

Demande de permis d'urbanisme portant sur l'installation d'un urinoir public dans le cadre de la mise en place du « Plan Toilettes ».

Avis de la CRMS

Madame la Directrice générale,

En réponse à votre demande du 25/05/2021, nous vous communiquons *l'avis défavorable* formulé par notre Assemblée en sa séance du 14/07/2021.

La Rue du jardin des Olives est comprise dans plusieurs zones de protection d'ensembles de maisons traditionnelles; l'implantation de l'urinoir juxta l'église Notre-Dame du Bon -Secours, classée par Arrêté Royal du 05/03/1936.

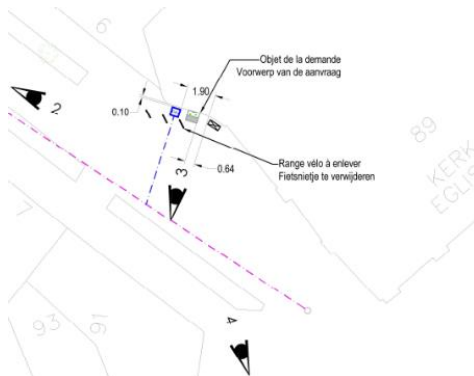


A gauche : Situation Brugis.



A droite : Modèle d'urinoir prévu. Illustration extraite du dossier de demande

La demande vise l'installation d'un urinoir contre l'église Notre-Dame du Bon-Secours, à la place d'un des 3 arceaux vélos : modèle *Uritrottoir Pinte XL*, aux couleurs de la Ville de Bruxelles. Il s'agit d'un dispositif de type « toilettes sèches » qui n'est pas relié au circuit des eaux usées. Un bac de paille permet de récolter l'urine et d'être réutilisée en engrais après compostage. Pour mémoire, lors de sa séance du 23/09/2020, la CRMS avait émis un avis sur le 'Plan Toilettes' par la Ville de Bruxelles.



A gauche : implantation prévue de l'urinoir. A droite emplacement prévu de l'urinoir contre l'église Notre-Dame du Bon-Secours. Images extraites du dossier.

L'ajout d'un urinoir à cet emplacement ne répond pas aux recommandations déjà formulées par la CRMS dans son avis sur le « Plan Toilettes » émis le 23/09/2020. L'ajout de ce dispositif altère la qualité du paysage urbain et impacte très négativement le monument classé de l'église Notre-Dame du Bon-Secours, d'autant qu'il s'agit là aussi d'une étape pour les pèlerins du chemin de Saint-Jacques de Compostelle. La CRMS rend donc un avis **défavorable** à l'installation de l'urinoir contre un bien classé.

A toutes fins utiles, la CRMS rappelle que dans son avis sur le 'Plan Toilette' elle :

- *déconseillait la multiplication du mobilier urbain car la multitude de variétés sans vision d'ensemble concourt à l'encombrement de l'espace public et altère la qualité et l'appropriation du paysage urbain ;*
- *préconisait de donner la priorité à des formules qui ne requièrent pas d'ajouter des dispositifs dans des espaces déjà bien (trop) encombrés ;*
- *recommandait aussi d'étudier les possibilités de pouvoir utiliser les toilettes des institutions et équipements publics ;*

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



C. FRISQUE
Président

c.c. à : szrouali@urban.brussels ; svalcke@urban.brussels ; gvandebrouck@urban.brussels ; bannegarn@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; francois.roland@brucity.be ; urban_avis.advies@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels ; opp.patrimoine@brucity.be ; urb.commissionconcertation@brucity.be